



Ceci est une correspondance générée par l'administration en charge du dossier visé en objet, via l'application Guichet Unique Numérique

Vous avez adressé le 28 septembre 2022 un dossier de déclaration, au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant la construction d'immeubles de logements sur la commune d'OSNY et pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 28 septembre 2022. Après avis favorable du service en charge de la police de l'eau sur ce secteur, je vous informe que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier. Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Partie 1 : administration en charge du dossier

Administration en charge du contrôle : DDT 95 - SAFE 95 - Pôle eau

Agent : IRIARTE Muriel

Courriel de contact : muriel.iriarte@val-doise.gouv.fr

Partie 2 : données de référence de l'AIOT

AIC IMMO OSNY

110 BD JEAN JAURES

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

La date de l'accusé de réception du dossier déposé est : 28/09/2022

Le numéro d'AIOT est : 0100006011

Partie 3 : pour le bon déroulement du contrôle , vous êtes invités à prendre connaissance des informations complémentaires suivantes

Aucune information complémentaire. Cette correspondance vous informe sur l'état d'avancement de la procédure d'instruction de la demande du porteur de projet.

Bien cordialement,

Pour tout renseignement relatif à cette correspondance ou à l'instruction de votre dossier, ne répondez pas à ce mail, mais écrivez à : muriel.iriarte@val-doise.gouv.fr